



AMBASSADE DE SUISSE  
EN TURQUIE

512.02.1. - A/z

Ankara, le 22 novembre 1967.

EV. G. H. N. D. E. L. S. A. S. T. I. N. G.
No. <i>Türk. 861.5.aldg</i>
CAIT
24. NOV. 1967.
<i>[Signatures]</i>
Kopie an

A la Division du commerce  
du Département fédéral de l'économie  
publique

B e r n e *[Signature]*

Monsieur l'Ambassadeur,

Le Ministre des Finances, M. Bilgehan, vient de prendre contact, séparément, avec les Chefs des Missions diplomatiques à Ankara des pays de l'OCDE. J'ai été reçu hier après-midi.

En vue de la prochaine réunion de l'OCDE, M. Bilgehan tenait en effet à nous exprimer l'attente de son gouvernement de voir nos pays non seulement renouveler mais augmenter leur contribution pour le deuxième plan quinquennal turc. J'ai naturellement relevé que nous considérons la garantie contre les risques d'exportation accordée pour la centrale électrique d'Istanbul comme une très importante contribution de notre pays aux prochains plans de développement turc, son montant d'environ 160 millions de francs suisses étant près de quatre fois supérieur à notre prêt pour le premier plan. M. Bilgehan en a pris note avec gratitude mais souhaiterait recevoir un nouveau crédit additionnel important au titre d'"aide de programme", a-t-il relevé, pour permettre le développement des importations turques en Suisse! Il s'attend également voir notre pays renouveler les accords concernant la consolidation des dettes turques!...

Conformément à vos directives générales, je n'ai pu laisser à mon interlocuteur trop d'espoir quant à la réalisation du premier point. En ce qui concerne le deuxième point, en revanche, je me suis limité à lui dire qu'il conviendra d'en discuter avec notre délégation aux négociations pour le prêt consortial, dont la bonne volonté de collaboration est déjà amplement connue des représentants turcs. Le montant

considérable de la dette turque envers nous - laquelle atteindra, au cas où la centrale électrique d'Istanbul se réaliserait, environ 220 millions de francs suisses - pose cependant des limites assez rigides aux possibilités de nos autorités compétentes.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse :

*Fraumont*